



## PROCES VERBAL DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, pour une réunion ordinaire, le mardi 14 novembre 2023 à 20h30, sous la présidence de Monsieur SIMON Nicolas.

**Etaient Présents** : M. SIMON Nicolas, Mme SIMON Danielle, M. LEBRET Pascal, Mme GABRIEL Marie-Laure, M. GARREAU Gérard, M. DHIVERT Daniel, Mme GALINHO DA SILVA Corine, M. CAILLOT Christian, M. BEQUET Ludovic, Mme CATHERINE (YGER) Valérie, Mme THEVENIN Danièle

**Absents excusés** : Mme JOUAN Leslie, Mme GIRARD Fanny, Mme RETOUT-RIPOLL Isabelle, M. AVENEL Guillaume

**Secrétaire de Séance** : M. BEQUET Ludovic

Mme GIRARD Fanny Corine a donné procuration à M. CAILLOT Christian

### ORDRE DU JOUR :

- Procès-verbal de la précédente séance
- Démission de de Madame RETOUT-RIPOLL Isabelle
- Délibération : changement de la nomenclature de la comptabilité (M57)
- Colis de Noël des Aînés
- Renouvellement de la convention Bibliothèque
- Classe foot
- Point sur le recrutement d'un adjoint technique
- Point sur le projet de la halle
- Défense incendie de la Ferme Samson
- Téléthon 2023
- Informations diverses
- Questions diverses

### 1- PROCES-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE :

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **2- DEMISSION DE MADAME RETOUT-RIPOLL ISABELLE :**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Madame RETOUT-RIPOLL Isabelle.  
Le Conseil Municipal en prend acte.  
Monsieur le Maire accepte la démission.

Corine GALINHO DA SILVA précise que si même elle comprend et respecte la décision d'Isabelle RETOUT-RIPOLL, elle souhaite intervenir pour faire part de son profond désaccord sur la vision qu'à Isabelle RETOUT-RIPOLL du fonctionnement du Conseil. Non les projets n'arrivent pas décidés par le Maire et ses adjoints en Conseil, mais sont préparés et discutés en amont par les élus dans les différentes commissions et présentés au conseil en fonction de ce qui a été décidé en commission.

## **3- DELIBERATION : CHANGEMENT DE NOMENCLATURE DE LA COMPTABILITE (M57°) :**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune de Saint-Martin-du-Bec son budget principal.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage de la Ville de Saint-Martin-du-Bec à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville de Saint-Martin-du-Bec

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Ville de Saint-Martin-du-Bec
- 2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4- COLIS DE NOEL DES AINES :**

Chaque d'année la commune octroie un colis de Noël à nos aînés.

La commission CCAS s'est réuni le 9 novembre 2023 et propose un bon d'achat de 40 euros à Intermarché de Criquetot l'Esneval pour les personnes ayant eu 67 ans dans l'année. Cela représente 108 ayants droits.

Après discussion, le Conseil Municipal valide le bon d'achat de 40 € à Intermarché de Criquetot l'Esneval pour les 108 ayants droits.

Les bons pourront être utilisés du 11 décembre 2023 au 12 janvier 2024.

#### **5- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA BIBLIOTHEQUE :**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention « Bibliothèque publique ». Celle-ci a pour objet de définir les engagements respectifs des parties, aux fins de l'organisation, du fonctionnement et du développement de la bibliothèque de Saint-Martin-du-Bec.

La commune s'engage à investir dans l'achat de nouveaux livres chaque année à hauteur de 1.50 € par habitant, à développer des actions culturelles et assurer une ouverture au public de 5h30 par semaine.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Madame THEVENIN propose d'organiser une petite manifestation pour fêter les 10 ans de la Bibliobec. Des activités seront organisées et un vin d'honneur sera offert.

#### **6- CLASSE FOOT :**

Monsieur explique au Conseil, qu'une classe foot a été créée au collège l'Oiseau Blanc.

Cette classe permet à 50/60 collégiens de pratiquer 2 séances de 2h hebdomadaires de football dans le cadre du collège encadrés par un professeur et un éducateur diplômé de l'Olympia'Caux FC.

L'avis très positif du collège vis-à-vis de la classe foot qui depuis 7 ans a bien fonctionné et entraîné l'amélioration du niveau scolaire des élèves concernés permettant à certains d'éviter un décrochage scolaire. La participation à cette classe est en effet soumise à l'obtention de résultats scolaires satisfaisants.

Monsieur le Maire expose la problématique budgétaire liée à cette classe foot notamment pour le financement de l'éducateur diplômé qui représente un coût d'environ 6000€ annuel. Soit un coût de 110€ par élève.

L'Olympia'Caux FC n'a pas les ressources pour prendre en charge cette dépense.

Une réunion avec plusieurs mairies a eu lieu le 17 mai 2023.

Un débat constructif avec les représentants des mairies présentes qui unanimement, sont d'accord sur le principe que chaque Mairie prenne en charge le coût au prorata des élèves issus de sa commune. Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que 3 enfants de la commune sont concernés par ce dispositif.

Il propose de donner une participation de 330€ (3x110€) au club Olympia'Caux pour l'année scolaire 2023/2024.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le versement de 330€ au club Olympia'Caux.

## **6- POINT SUR LE RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE :**

11 candidats ont postulé à notre appel à candidature pour le remplacement notre agent communal. La commission chargée du recrutement se réunira jeudi prochain pour étudier les profils reçus. Les personnes présélectionnées seront convoquées pour un entretien le mercredi 29 novembre.

## **7- POINT SUR LE PROJET DE LA HALLE :**

Le permis de construire de la halle a été déposé mardi dernier. L'architecte nous a recommandé de réaliser une étude géotechnique. Un appel d'offre va être lancé. Les bungalows de foot actuels vont être démontés au printemps.

## **8-POINT SUR LA DECI (DEFENSE INCENDIE) DE LA FERME SAMSON :**

Nous avons reçu les accords de subvention :

- 30 % du Département soit 10 546 €
- 40 % de l'Etat DETR soit 14 061 €

Le coût hors taxe des travaux s'élève à 35 152.50 €

Après attributions des subventions, le reste à charge pour la commune est de 10 545.50 € HT

Les travaux vont donc pouvoir être réalisés (1<sup>er</sup> trimestre 2024).

## **9- TELETHON 2023 :**

Le téléthon aura lieu les 8 et 9 décembre.

Cette année Saint-Martin-du-Bec est le village « départ » pour la marche organisée par « Les Galocheux ». Le rendez-vous est fixé à 19h00.

Le thème de la soirée est « La guinguette ». De nombreuses animations sont prévues.

Participeront également :

- Le comité des fêtes (buvette, vin chaud, crêpes, vente de galettes...)
- Le conseil municipal des jeunes (babyfoot, concours Fifa)
- APESM (animation jeux en bois)

## **10- INFORMATIONS DIVERSES :**

La réparation des grilles d'évacuation des eaux au Clos Pigeon est prévue à la fin du mois de novembre ou début décembre.

Chauffage et éclairage de la salle polyvalente : un devis a été demandé pour l'installation d'une pompe à chaleur et pour remplacer l'éclairage néon par des leds. Une personne de la Communauté Urbaine est venue sur place pour faire un diagnostic et une étude pour les économies d'énergie. Une réflexion sera menée sur ce sujet.

Les réparations du clocher de l'église sont en cours. La croix doit être déposée et réparée.

Les vœux du Maire sont programmés le 21 janvier 2024.

La pose des guirlandes de Noël est prévue le mercredi 15 novembre. Une demande sera faite à la Communauté Urbaine pour celles-ci s'allument du 11 décembre 2023 au 08 janvier 2024.

PLUI : la commission d'urbanisme se réunira le 30 novembre prochain. Et une réunion avec la Communauté Urbaine aura lieu le 12 décembre 2023 à Notre-Dame-du-Bec.

Une réunion avec la commission de sécurité du Département est prévue le 18 décembre 2023. Les thèmes abordés seront : sécurisation du carrefour de la RD 32, de la route de la Garenne et la RD 79 (route de Turretot).

Monsieur le Maire remercie Mme SIMON Danielle et Mme THEVENIN Danièle pour leur investissement auprès du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) et notamment pour la cérémonie du 11 novembre.

### **11-QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur LEBRET Pascal propose d'organiser quelque chose pour le départ en 6<sup>ème</sup> du dernier fils de la famille LEBIGRE. 5 frères se sont succédés à l'école de Saint-Martin-du-Bec depuis 20 années. La commission scolaire va y réfléchir.

Monsieur DHIVERT Daniel informe le Conseil qu'en septembre dernier le Département et la Communauté Urbaine n'avait plus de fonds pour prendre en charge une partie des frais liés à la destruction des nids de frelons. Il demande s'il existe d'autres subventions.

Monsieur CAILLOT Christian informe que 2 arbres du verger vont être déplacés et le « Cormier » sera planté en décembre.

Madame CATHERINE Valérie fait part au Conseil de sa déception à propos du manque de participation des certains conseillers municipaux lors des manifestations organisées par la mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.